

**ARRÊTÉ relatif à la mise en place
d'une réglementation de la circulation**

Le Maire de la Commune de TESSON,

VU les articles L 2213-1 à L 2213-3 du code des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 relative aux droits et libertés des communes,

VU le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et R411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires) et l'article R 232,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

VU la demande du 15 juin 2026 formulée par M. Nicolas Manteau pour la RESE 17, 131 Cours Genêt, 17119 SAINTES

Considérant la nécessité de régler la circulation sur la Commune de TESSON, Chemin du souci à compter du 20 juillet 2026 jusqu'au 19 septembre 2026 afin de permettre à la RESE 17 de réaliser des travaux de branchement eau.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation, le dépassement et le stationnement seront interdits aux véhicules légers et poids lourds pour le chemin du souci, 17460 TESSON, **durant les travaux** d'une durée de soixante jours, pendant la période allant du 20 juillet au 19 septembre 2026.

ARTICLE 2 : Le demandeur aura la charge de la signalisation réglementaire de ses travaux et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 3 : La signalisation posée sera conforme à l'instruction interministérielle sus visée.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- RESE 17 représentée par Monsieur Manteau Nicolas
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de GEMOZAC
- Le Centre de Secours des Sapeur Pompiers de GEMOZAC

Ils sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité du chantier, pendant toute sa durée.

Fait à TESSON, le 22 juin 2026
Le Maire, Laurent MORICHON



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr





Publié le : 24/06/2026 12:12 (Europe/Paris)

Collectivité : Tesson

https://www.intramuros.org/tesson/documents_administratifs/68250

**Demande d'arrêté de police de la circulation**Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers**Le demandeur** Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : MANTEAU Prénom : NICOLAS
 Dénomination : Rese chez SIG-IMAGE Représenté par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Tech Izarbel-2 Allée Théodore Monod
 Code postal 64210 Localité : BIDART Pays : FRANCE
 Téléphone 0640298693 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : ..recepisse-da-dpv@dictservices.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Rese chez SIG-IMAGE Prénom : MANTEAU NICOLAS
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Tech Izarbel-2 Allée Théodore Monod
 Code postal 64210 Localité : BIDART Pays : FRANCE
 Téléphone 0640298693 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : ..recepisse-da-dpv@dictservices.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : 9 Extension : Nom de la voie : 9, chemin du souci,
 Code postal 17460 Localité : Tesson

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
 Description des travaux : Branchement eau
 Date prévue de début des travaux : 20/07/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 60

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 60 Date de début de réglementation 20/07/2026
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
 Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à :

Le :15/06/2026

Nom : MANTEAU Prénom : NICOLAS Qualité :

